

Mairie de
Causse et Diège

Loupiac
12700 CAUSSE ET DIEGE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 AVRIL 2021

Président : Serge MASBOU, Maire

Secrétaire de séance : Isabelle DELAIRE

Présents : Christophe CARSAC, Sébastien ISSALIS, Cédric MACOUIN, Vincent SERIEYSSOL, Lionel CARRIERE, Martine MERCADIER, David SOULIER, Véronique CONTESSE, Michel HENIN, Yves FAVRE, Isabelle DELAIRE, Serge MASBOU

Absents : Pierre GONDON, Florie VALLET, Jérôme CALMETTES

Vote des taux foncier bâti – foncier non bâti :

Le nouveau schéma de financement des collectivités territoriales étant entré en vigueur au 1^{er} janvier 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. En contrepartie, elles bénéficient du transfert à leur profit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) du département.

En conséquence, la commune doit délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal de 2020 et du taux départemental de TFPB de 2020.

Le Conseil Municipal,

- Considérant les bases prévisionnelles pour 2021 :
 - TFPB : 751 200
 - TFPNB : 39 800
- décide du vote des taux pour 2021, à l'unanimité :
 - TFPB : 36,92%
 - TFPNB : 79,04%

Affectation du résultat 2020 budget principal :

Le Conseil Municipal :

Après avoir approuvé le compte administratif 2020 qui présente un excédent de fonctionnement de 139 839,35€,

Considérant l'excédent d'investissement de l'exercice 2020 qui s'élève à 255 359,11€,

Considérant le déficit d'investissement de l'année antérieure qui s'élève à 193 554,43€,

Considérant l'excédent de fonctionnement de l'année antérieure qui s'élève à 82 954,69€,

Décide, à l'unanimité, d'affecter au budget 2021 le résultat de l'exercice 2020 comme suit :

- 222 794,04€ au compte 002 « excédent de résultat reporté »

Vote du BP 2021 budget principal :

Le Conseil adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2021 comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	531979,00	712699,00	1 328173,72	862855,00
Opérations d'ordre	403514,04			403514,04
Restes à réaliser				
Solde reporté		222794,04		61804,68

Affectation du résultat 2020 budget assainissement :

Le Conseil Municipal :

Après avoir approuvé le compte administratif 2020 du budget assainissement qui présente un excédent de fonctionnement de 3114,42€ et adopté le compte de gestion,

Considérant l'excédent d'investissement de l'exercice 2020 qui s'élève à 15994,48€,

Considérant le déficit d'investissement de l'année antérieure qui s'élève à 19782,83€,

Considérant l'excédent de fonctionnement de l'année antérieure qui s'élève à 2260,33€,

Considérant le besoin net de la fonction d'investissement qui s'élève à 3788,35€,

Décide, à l'unanimité, d'affecter au budget 2021 le résultat de 2020 comme suit :

- 3788,35€ au R1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »
- 1586,40€ au R002 « excédent de résultat de fonctionnement reporté »

Vote du BP 2021 budget assainissement :

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget 2021 assainissement comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	9207,63	17400,00	9778,77	3788,35
Opérations d'ordre	13989,09	4210,32	4210,32	13989,09
Solde reporté		1586,40	3788,35	

Installation panneaux photovoltaïques salle Loupiac :

C'est un projet porté par le Grand-Figeac. Les communes proposent des toitures de bâtiments communaux susceptibles de recevoir des panneaux photovoltaïques. Pour Causse et Diège, c'est le toit de la salle des fêtes à Loupiac qui a été retenu.

C'est une opération blanche pour la commune : la Grand-Figeac fait procéder à la pose des panneaux par les « Fermes de Figeac », ils les entretiennent ensuite durant 20 ans. Le produit dégagé serait de l'ordre de 700€ par an qui reviendrait à la commune.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, ce projet.

Pacte de gouvernance du Grand-Figeac :

Il s'agit d'un collectif de Maires qui s'est créé et qui sollicite la municipalité. Le Conseil Municipal, à la demande du Maire, se réserve du temps pour répondre, ce sujet méritant une réflexion plus approfondie.

Questions diverses :

- ▶ Budget école : Isabelle DELAIRE détaille le budget de l'école tel qu'il a été présenté à la commune de Naussac, en rappelant que celle-ci participe à son fonctionnement.
- ▶ Confinement : à partir de mardi prochain, l'école accueillera seulement les enfants dont un des parents figurent sur la liste des personnels prioritaires.
- ▶ Etude CCI : elle est consultable en Mairie

La séance est déclarée close à 23H00.

